

*Questions orales*

**M. MacEachen:** Je n'ai pas l'intention de tomber dans les pièges faciles que le député essaye de me tendre.

\* \* \*

## LA SANTÉ

## LES NORMES RELATIVES À L'URÉE-FORMALDÉHYDE

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle porte sur un problème de santé très sérieux qui devient de plus en plus évident. L'étude publiée récemment par le Dr Yves Alary, qui dirige l'école d'hygiène du milieu de l'Université de Pittsburgh, indique que la norme de 0.1 partie par million dans le cas des maisons isolées à l'urée-formaldéhyde est beaucoup trop élevée. L'étude prouve qu'une norme très basse, soit 0.03 partie par million est extrêmement dangereuse pour la santé. Est-ce que le gouvernement est prêt à établir la norme acceptable à au moins ce niveau de 0.03 partie par million? Bien sûr, le ministre se rend bien compte que cela ferait augmenter énormément le nombre de propriétaires de maisons isolées à l'urée-formaldéhyde qui pourraient profiter du programme gouvernemental.

[Français]

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, les données scientifiques sur lesquelles nous avons basé la détermination par mon ministère du degré de vapeurs de mousse d'urée-formaldéhyde nocives à la santé des gens sont d'après nous extrêmement sûres et conservatrices, si j'ose dire, dans le sens qu'elles tiennent compte amplement de la santé des gens même de ceux qui souffrent d'allergies. Nous n'avons donc aucune raison de changer ou d'abaisser la norme que nous avons imposée.

• (1125)

[Traduction]

**M. Skelly:** Malheureusement, les données recueillies sur ce sujet indiquent le contraire. Les études de MM. Bruce Small, Alfred Nantel et Yves Alary indiquent clairement qu'un problème se pose et que les normes sont trop élevées. L'étude du ministère de la Santé de l'Ontario abonde dans le même sens.

## LES ÉTUDES DU MINISTÈRE

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Madame le Président, je voudrais demander au ministre si oui ou non le gouvernement est prêt à envisager de procéder à des études qui confirmeraient les résultats de ces travaux ou du moins éclairciraient la question. Est-elle prête à nous dire maintenant à quelles études son ministère procède pour déterminer si cette norme de 0.1 partie par million est adéquate? A-t-elle envisagé

la possibilité d'étayer le travail qui a déjà été fait par trois spécialistes compétents?

[Français]

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, des études sont constamment faites sur les présumés effets de la mousse d'urée-formaldéhyde. Le député se réfère à des articles de journaux sur certaines études qui viennent d'être publiées. Ce sont donc certaines conclusions. Elles doivent être prises en considération en comparaison avec de nombreuses autres études qui n'en approuvent pas nécessairement les résultats. Quant aux études canadiennes que je viens d'approuver en vertu du programme de subventions d'aide à la recherche en santé appliquée, j'aurais aimé avoir préavis de sa question, j'aurais pu lui donner verbalement tout de suite les renseignements avec plaisir. Comme il ne l'a pas fait, j'enverrai une lettre avec la liste des études approuvées et une brève définition du domaine exact sur lequel elles portent.

[Traduction]

**M. Skelly:** C'est une chose que de faire connaître ce qui se fait, mais le problème de santé ne m'en inspire pas moins de vives préoccupations.

## L'AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE EN CAS DE DÉSASTRÉ

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Madame le Président, c'est au ministre des Travaux publics qui est chargé du logement que je pose ma question supplémentaire. Selon des renseignements tirés de certaines déclarations de hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada, si une province alléguait un cas de désastre national pour aider financièrement les victimes du programme d'isolation au moyen de la mousse d'urée-formaldéhyde, le gouvernement fédéral en ferait autant. A l'heure actuelle, des groupes discutent de cette possibilité avec certains gouvernements provinciaux. Cependant, le gouvernement fédéral n'a pas précisé s'il était sérieux ou s'il s'agissait encore tout simplement d'une idée en l'air. Le gouvernement fédéral songe-t-il sérieusement à discuter avec les provinces et les propriétaires lésés d'une façon de mettre cette idée en œuvre?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, c'est là une question dont s'occupe le ministre de la Consommation et des Corporations. Il a déclaré à deux ou trois reprises à la Chambre qu'il avait déjà communiqué avec les ministres provinciaux compétents et demandé leur collaboration. Sauf erreur, il n'a pas réussi à l'obtenir. Cependant, je prends note de la question du député, j'en discuterai avec le ministre, après quoi je communiquerai vraisemblablement avec le député.